



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/975
21 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION EN SIERRA LEONE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite aux demandes présentées par un certain nombre de membres du Conseil de sécurité. Il couvre la période qui s'est écoulée depuis que le Gouvernement de la Sierra Leone a demandé officiellement mes bons offices en novembre 1994.

2. Le conflit en Sierra Leone a commencé en mars 1991, quand les forces du Front révolutionnaire unifié ont lancé des attaques pour renverser le Gouvernement du All People's Congress (APC), ayant à sa tête l'ancien Président Joseph S. Momoh. Ce conflit a déjà causé la mort de milliers de civils, et des milliers d'autres ont été déplacés à l'intérieur du pays ou se sont réfugiés en Guinée ou au Libéria.

3. Le 29 avril 1992, le Gouvernement du Président Momoh a été renversé par un coup d'état militaire et le Conseil national provisoire de gouvernement a été établi. Le capitaine Valentine E. M. Strasser est devenu président du Conseil de gouvernement et chef de l'État. Après le coup d'État, le Front révolutionnaire unifié a formulé des exigences supplémentaires et poursuivi son opposition au nouveau gouvernement.

4. Vers la fin de 1993, le Conseil national provisoire de gouvernement a repris le contrôle de zones tenues par le Front au sud et à l'est du pays et a ensuite proclamé un cessez-le-feu unilatéral en décembre 1993. Les attaques contre des villes, des villages et de grandes voies de communication se sont cependant poursuivies et ont atteint des niveaux sans précédent, s'étendant à l'ensemble du pays.

5. Dans une lettre datée du 24 novembre 1994, le Président Strasser a officiellement demandé mes bons offices pour faciliter les négociations entre le Gouvernement et le Front révolutionnaire unifié, l'Organisation des Nations Unies devant servir d'intermédiaire. J'ai envoyé en Sierra Leone un membre du Département des affaires politiques, M. Felix Mosha, pour examiner la possibilité d'instaurer un dialogue entre le Gouvernement et le Front révolutionnaire unifié. Entre le 15 et le 22 décembre 1994, il a eu une série d'entretiens avec des fonctionnaires du Gouvernement, d'éminents citoyens, des chefs religieux, des diplomates en poste dans le pays et des représentants des différents organes et institutions des Nations Unies se trouvant en

Sierra Leone. Il n'a cependant pas été en mesure de prendre contact avec le Front révolutionnaire unifié pour s'enquérir de son attitude à l'égard de négociations éventuelles. Dans une lettre datée du 28 décembre 1994, le Président Strasser a exprimé sa reconnaissance pour cette mission, qu'il a assurée de son entier soutien, et a demandé que je poursuive mes efforts.

6. Les conclusions de la mission exploratoire m'ont convaincu de la nécessité d'établir une présence plus durable à Freetown. J'ai donc décidé de nommer M. Berhanu Dinka (Éthiopie) mon Envoyé spécial en Sierra Leone et j'en ai informé le Président du Conseil de sécurité le 7 février 1995 (S/1995/120).

II. SITUATION POLITIQUE

7. Au cours des trois dernières années, tout en prenant des mesures militaires contre le Front révolutionnaire unifié, le Gouvernement a suivi une double approche politique : un règlement négocié avec le Front révolutionnaire unifié et une démocratisation du processus politique, prévoyant notamment une transition vers un gouvernement civil élu dans des délais fixés d'avance. Ces deux approches politiques sont destinées à se renforcer mutuellement.

A. Poursuite des négociations

8. Avant de demander mes bons offices, le Gouvernement a envoyé une délégation composée de Sierra-Léoniens éminents à la frontière avec le Libéria pour prendre contact avec le Front révolutionnaire unifié et préparer la voie aux négociations pour la paix. Cette délégation a rencontré les représentants du Front révolutionnaire unifié sur le pont du fleuve Mano, et des réunions ont eu lieu le 24 novembre et les 4 et 7 décembre 1994. Depuis, il n'y a pas eu de nouvelles rencontres et chaque partie rend l'autre responsable de la non-reprise des entretiens. Le Front révolutionnaire unifié a accusé le Gouvernement d'avoir saboté le processus en publiant des déclarations désobligeantes alors que les entretiens étaient en cours. Le Gouvernement a déclaré pour sa part que les entretiens avaient été interrompus parce que le Front révolutionnaire unifié avait pris en otage trois membres de sa délégation, qui sont toujours entre ses mains.

9. Mon Envoyé spécial n'a ménagé aucun effort pour entrer en contact avec le Front révolutionnaire unifié. Il a collaboré étroitement avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le secrétariat du Commonwealth et d'autres organisations qui appuient les négociations en Sierra Leone. En collaboration avec l'OUA et des délégations du Commonwealth, il a publié à Freetown, en février 1995, une déclaration tripartite demandant au Front révolutionnaire unifié d'accepter une rencontre. Mon Envoyé spécial est depuis resté constamment en communication avec les membres de ces deux organisations.

10. Dans ses efforts pour entrer en contact avec les dirigeants du Front révolutionnaire unifié, mon Envoyé spécial a demandé et obtenu l'assistance d'organes officiels, de particuliers et d'organisations non gouvernementales de la Sierra Leone et de toute la sous-région. Il a pu ainsi entrer en communication avec M. Foday Sankoh, dirigeant du Front révolutionnaire unifié, et certains des membres principaux de ce front. En mai 1995, M. Sankoh a invité mon Envoyé spécial à lui rendre visite à sa base, mais il a ensuite changé

d'avis. Dans un même esprit, il a invité au début du mois de septembre 1995, par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Freetown, un certain nombre de Sierra-Léoniens éminents à le rencontrer. Le Gouvernement a donné aux personnes ainsi invitées l'autorisation de se rendre à la réunion. Le 18 septembre, le CICR a informé le Front révolutionnaire unifié de l'accord du Gouvernement et a demandé au Front de fixer la date et le lieu de la rencontre. Aucune réponse n'est encore parvenue.

11. Mon Envoyé spécial poursuit ses efforts, par diverses filières, pour rencontrer personnellement le dirigeant du Front révolutionnaire unifié. En outre, il aide et encourage le Gouvernement à mettre en oeuvre le processus de démocratisation.

B. Démocratisation

12. Le 26 novembre 1993, le Président Strasser a publié une déclaration énonçant un programme de transition vers un régime démocratique constitutionnel. Selon le calendrier, les inscriptions sur les listes électorales devaient avoir lieu de mars à juin 1994 et les élections présidentielles devaient se tenir en novembre 1995. Toutefois, la poursuite du conflit et les ressources limitées dont dispose l'État ont eu pour effet de retarder d'un an l'application du programme de transition.

13. Le 27 avril 1995, à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de l'indépendance de la Sierra Leone, le Président Strasser a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'appliquer le programme de transition, déclarant que tout serait mis en oeuvre pour que ce programme soit achevé en janvier 1996, lorsqu'un président élu démocratiquement entrerait en fonctions. Plusieurs mesures importantes ont suivi cette déclaration.

14. La Commission électorale nationale intérimaire, qui avait été créée par le décret No 1, 1994, a intensifié son action sous la présidence de M. James O. C. Jonah. Une deuxième organisation, la Commission nationale pour la démocratie, créée par le décret No 15, 1994, commence à mettre en oeuvre dans tout le pays un programme d'éducation civique et de formation des électeurs.

15. À la demande du Gouvernement, la Division de l'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies a effectué une mission d'évaluation des besoins, du 22 novembre au 2 décembre 1994, en étroite collaboration avec la Commission électorale nationale, afin de déterminer les moyens techniques à mettre en oeuvre pour assurer le déroulement du processus électoral, y compris les inscriptions sur les listes électorales, l'organisation du scrutin, l'enseignement civique, la formation des responsables électoraux, les questions juridiques et le calendrier électoral.

16. Le 20 juin 1995, le Gouvernement a publié le décret No 7, 1995, levant l'interdiction des activités politiques, qu'il avait imposée lors de son arrivée au pouvoir, et il a investi la Commission électorale nationale intérimaire des pouvoirs nécessaires pour procéder à l'immatriculation des partis politiques. Quinze partis politiques ont reçu jusqu'ici des certificats d'immatriculation et ont commencé à faire campagne (voir annexe I).

17. Une Conférence consultative nationale sur les élections destinée à donner une large base d'appui au processus électoral s'est tenue à Freetown du 15 au 17 août 1995, avec la participation de tous les partis politiques, des représentants du Gouvernement et de 78 organisations différentes représentant différents secteurs de la société civile. La Conférence a adopté un système électoral fondé sur la représentation proportionnelle, un code de conduite à l'intention des partis politiques et un règlement régissant le financement de la campagne électorale. La Conférence a décidé à une majorité considérable que les élections auraient lieu à la fin de février 1996. Depuis, la date des élections a été fixée au 26 février 1996. Le débat animé et le consensus qui en est issu montrent que le processus démocratique bénéficie d'un large appui.

18. Compte tenu de ces décisions, la Commission électorale nationale intérimaire est prête à commencer les inscriptions sur les listes électorales et à mettre au point les derniers préparatifs en vue des élections. Toutefois, de graves contraintes financières mettent ce processus en danger : le montant total des crédits budgétaires nécessaires s'élève à 10 730 219 dollars, mais 1 125 005 dollars seulement, en espèces et en nature, ont été jusqu'à présent reçus de sources extérieures (voir annexe II). Si un soutien financier supplémentaire ne peut être obtenu, le calendrier électoral ne pourra être respecté.

19. Si les élections sont retardées, les violences pourraient s'intensifier et le processus de démocratisation pourrait s'arrêter complètement. Certains éléments à l'intérieur de la Sierra Leone cherchent à faire capoter le processus électoral, comme l'atteste la tentative de coup d'État du 2 octobre 1995.

20. Divers efforts ont été faits pour se procurer des ressources. Lors d'une réunion des pays donateurs qui s'est tenue le 2 novembre 1995 au sujet de la situation électorale et politique en Sierra Leone, la réponse a été tout à fait encourageante. Je convoquerai à New York, le 30 novembre, une conférence des donateurs pour l'assistance électorale à la Sierra Leone et je prie instamment les États Membres de faire preuve de générosité.

21. J'ai chargé mon Envoyé spécial de suivre de près tous les aspects du processus de démocratisation. Je l'ai chargé également d'encourager le Gouvernement et les dirigeants des partis politiques à assurer l'intégrité du processus pour garantir que les élections soient libres et honnêtes et que leurs résultats ne soient pas contestés.

III. LA SITUATION SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ

22. Lorsque le Conseil national provisoire de gouvernement a pris le pouvoir, les forces militaires de la République de Sierra Leone comptaient 3 000 hommes. Une campagne de recrutement intensive a porté leur effectif à 14 000 hommes. Malgré cela, l'offensive menée par le Front révolutionnaire unifié en décembre 1994 a montré qu'elles n'étaient toujours pas à la hauteur de la situation. En outre, quelques soldats ont pris part à des activités illicites.

23. Étant donné les liens entre les conflits au Libéria et en Sierra Leone, certains pays de la région et extérieurs à la région ont décidé d'apporter une aide militaire à la Sierra Leone. En outre, le Gouvernement a fait appel à des

conseillers non sierra-léoniens pour rendre ses troupes mieux aptes à combattre, imposer la discipline et améliorer les fonctions de commandement et de conduite des opérations.

24. La situation sur le terrain n'a guère changé. Au début de 1995, on a assisté, dans plusieurs régions, à des prises d'otages dont ont été victimes des étrangers et des nationaux, et notamment sept religieuses. Les otages ont été libérés le 21 mars 1995. Le Front révolutionnaire unifié s'est rapproché de Freetown et s'est emparé de plusieurs villages dans la circonscription de Kono, une région d'une grande importance économique en raison de ses gisements diamantifères.

25. Depuis peu, les forces armées semblent avoir meilleur moral et être plus disciplinées. Les gisements diamantifères de Kono et un certain nombre de villages ont été reconquis en juillet et août 1995. Ces dernières semaines, le nombre d'embuscades tendues sur les routes a diminué et, si cette tendance se confirme, il devrait être plus facile d'acheminer des secours dans les campagnes et, en ce qui concerne les élections, d'inscrire les électeurs et de tenir le scrutin.

26. La majorité des combattants des deux parties sont des jeunes gens sans autre qualification professionnelle que celle de soldat. Le Gouvernement a déclaré vouloir démobiliser une partie de son armée. C'est une étape indispensable, mais il est tout aussi essentiel que les soldats démobilisés se réinsèrent dans la société en tant que citoyens productifs. La Sierra Leone ne disposant pas des ressources nécessaires pour mener à bien le processus de démobilisation et de réinsertion, la communauté internationale doit l'aider. Dans un premier temps, le programme ne couvrira que les membres des forces armées, ainsi que les combattants du Front révolutionnaire unifié qui se trouvent déjà sous contrôle du Gouvernement, mais il faut le concevoir de manière à pouvoir également démobiliser et réinsérer tous les combattants encore en activité dès qu'un cessez-le-feu et qu'un accord de paix seront entrés en vigueur.

27. Les forces armées de la République de Sierra Leone ont tenu, les 16 et 17 novembre 1995, un séminaire au cours duquel des civils et des représentants des partis politiques pourraient discuter des différences dans la manière dont les militaires et la population civile voient les choses et de la suspicion que ces deux groupes entretiennent l'un à l'égard de l'autre. Les organisateurs de ce séminaire espèrent qu'il contribuera à créer un climat de bonne entente et à préparer ainsi la transition vers l'établissement d'un pouvoir civil.

IV. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le coût socio-économique de la guerre

28. La plus grande partie des combats se sont déroulés dans des zones minières au sud et à l'est du pays et dans des régions agricoles consacrées à la culture du cacao et du café et à d'autres cultures de rapport. La production d'or et de diamants est tombée de 43 000 tonnes en 1991 à 38 000 tonnes en 1994, ce qui s'est traduit par une baisse de 30 millions de dollars de la valeur des exportations. Les revenus tirés des cultures de rapport ont chuté de 64 %,

/...

passant de 21 millions de dollars en 1990 à 7,6 millions de dollars en 1993. Dans le même temps, conséquence de la guerre, les dépenses publiques ont augmenté; on estime qu'à l'heure actuelle les trois quarts environ du revenu total sont consacrés à l'effort de guerre.

29. Les dégâts infligés aux infrastructures ont été considérables et les installations qui abritaient les universités, les administrations, les banques, les centres de santé, les écoles et les hôpitaux sont en très mauvais état. Routes, ponts et matériel de construction ont été détruits et le Gouvernement, les églises, les organisations non gouvernementales et les compagnies minières ont cessé ou réduit leurs activités et licencié des milliers d'employés dans le cadre de plans d'austérité.

30. On a attribué au Gouvernement le mérite d'avoir stabilisé l'économie. Mais l'économie officielle ne représente que 25 à 30 % de l'activité économique totale. Les possibilités diminuant dans ce secteur, les Sierra-Léoniens n'ont guère eu le choix : ils ont été de plus en plus nombreux à exercer des activités non déclarées, dont certaines relèvent parfois du banditisme.

31. Une grande partie des combats se déroulent dans des zones rurales, surtout au sud et à l'est du pays, où ils touchent des paysans pratiquant une agriculture de semi-subsistance, qui constituent l'essentiel de la population rurale. Des fermes ont été détruites, des magasins d'alimentation brûlés, des animaux domestiques volés ou tués et des outils agricoles pillés. Comme les attaques ont été systématiquement menées pendant la saison sèche, les agriculteurs n'ont pu faire les récoltes. Il a fallu importer 248 800 tonnes de céréales en 1992, soit une augmentation de 80 % par rapport à l'année précédente. La persistance de pénuries alimentaires risque de perpétuer le conflit.

V. LA SITUATION HUMANITAIRE

32. Sur le plan humanitaire, la situation reste critique en Sierra Leone, qui compte près de 2 millions de personnes déplacées, dont la majorité s'entasse dans les grandes villes, notamment à Bo, Kenema et Makeni. Les personnes déplacées représentent près de la moitié de la population totale, estimée à 4 477 000 personnes. On estime qu'en raison des problèmes de sécurité, 1,1 million d'entre elles seulement reçoivent assez régulièrement une aide. Les routes reliant Freetown aux autres grandes agglomérations n'ont été praticables que de manière sporadique pendant la plus grande partie de l'année 1995, avec de graves conséquences pour les populations civiles. Dans les régions de l'est et du sud-est du pays, qui sont restées totalement inaccessibles pendant plus de huit mois, on craint que la malnutrition n'entraîne bientôt des décès. Au début du mois de septembre 1995, il est devenu un peu plus facile de s'y rendre, et les organisations humanitaires ont pu y acheminer des secours sans escortes armées, mais à l'est du pays, certaines zones sont encore totalement isolées.

33. Les ressources que la communauté internationale a affectées à l'octroi d'une aide humanitaire restent bien en deçà des besoins. En mars 1995, j'ai lancé un appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'aide humanitaire à la Sierra Leone : pour la période allant de mars à décembre 1995, j'ai demandé 14,7 millions de dollars, afin de pouvoir financer des activités de

secours d'urgence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Département des affaires humanitaires de l'ONU. Nous n'avons reçu que 41 % des fonds demandés. La situation est particulièrement préoccupante quand on considère le niveau des stocks alimentaires du PAM et les besoins prévus pour 1996. Un apport de ressources est indispensable le plus rapidement possible si l'on veut éviter que, sur le front de l'aide alimentaire, la situation ne soit encore plus précaire l'année prochaine.

34. Vu la situation, les organismes de développement n'ont pu mener aucune activité régulière en dehors de la région de Freetown. Les programmes ont été modifiés afin de privilégier les secours d'urgence. Le Département des affaires humanitaires va créer à Freetown un groupe de coordination de l'aide humanitaire, constitué de trois administrateurs expérimentés qui seront chargés d'appuyer le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide humanitaire.

VI. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

35. Bien que la Sierra Leone soit toujours en proie à un conflit dont les répercussions sont désastreuses pour la population et l'économie, on voit néanmoins poindre quelques tendances qui, dûment encouragées, devraient contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité. L'un des points saillants de cette évolution est le processus de démocratisation en cours, qui doit déboucher sur des élections le 26 février 1996 et que la communauté internationale se doit d'accompagner.

36. En raison du conflit interne qui fait rage depuis quatre ans, l'infrastructure matérielle et sociale du pays a été en grande partie endommagée ou détruite. Dans le souci de consolider le processus de démocratisation et de soutenir le Gouvernement civil élu qui sera mis en place prochainement, j'engage la communauté internationale à manifester sa solidarité avec les Sierra-Léoniens, dont beaucoup s'estiment oubliés du monde entier. Elle doit leur donner sans attendre les premiers signes concrets de sa volonté de soutenir le processus de démocratisation.

37. Étant donné l'importance des enjeux, j'ai décidé de demander au Département des affaires humanitaires et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'envoyer sur place une équipe d'experts dont la mission sera de préparer, en collaboration avec le Gouvernement, un plan d'action réaliste et coordonné pour la démobilisation et la réinsertion des combattants. Pour trouver les sources de financement qui permettront d'exécuter le plan dans les meilleurs délais, l'équipe devra tenir compte de l'expérience acquise en El Salvador et au Mozambique par l'Organisation des Nations Unies et des initiatives en cours au Libéria.

38. J'ai aussi demandé à la Division de l'assistance électorale de fournir, en étroite collaboration avec d'autres institutions et programmes des Nations Unies – le PNUD notamment – une assistance à la Commission électorale nationale intérimaire pour l'aider à coordonner les activités des observateurs internationaux pendant les élections et à renforcer les groupes d'observateurs nationaux.

39. La situation humanitaire en Sierra Leone est préoccupante à cause de l'écart grandissant entre les besoins de la population touchée par la guerre et les ressources des organisations humanitaires. Elle peut devenir désespérée si la communauté internationale ne dote pas rapidement celles-ci des moyens d'apporter en temps voulu des secours suffisants. Je voudrais à cet égard rendre hommage à toutes les institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales actives en Sierra Leone, qui ont réorienté leurs différents programmes pour faire face à la situation d'urgence.

40. L'acheminement de secours n'est jamais chose facile, même dans les meilleures conditions. La tâche devient presque impossible lorsque les convois humanitaires sont pris pour cible. Les membres du Conseil de sécurité pourraient adresser une mise en garde à ceux qui attaquent ces convois et les exhorter à cesser de commettre des actes aussi déplorables.

41. De nombreuses tentatives ont été faites pour entrer en contact avec les responsables du Front révolutionnaire unifié, mais ceux-ci se sont montrés fuyants et n'ont pas réagi lorsqu'on leur a proposé de participer à une réunion ou d'engager des négociations. Je rends hommage aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers qui ont offert leur appui à mon Envoyé spécial. Cela étant, je considère qu'à ce stade, la communauté internationale doit exhorter le Front révolutionnaire unifié à faire usage de mes bons offices et à entamer des négociations.

42. J'ai l'intention de maintenir mon Envoyé spécial en Sierra Leone pour le moment. Il continuera d'essayer d'instaurer un dialogue entre le Front révolutionnaire unifié et le Gouvernement et d'appuyer le processus de démocratisation. Il coordonnera son action avec celle de l'Organisation de l'unité africaine et du Commonwealth.

43. Je voudrais, en conclusion, demander aux États Membres d'apporter à la Commission électorale nationale intérimaire tout l'appui financier et matériel nécessaire pour que les élections puissent avoir lieu à la date prévue. Les préoccupations relatives à la sécurité sont certes légitimes, mais comme l'expérience l'a montré, au Cambodge et en Afrique du Sud notamment, le processus de démocratisation ne doit pas s'interrompre à cause de l'intransigeance de tel ou tel groupe.

ANNEXE I

Liste des partis politiques officiels de la Sierra LeoneNom des partis politiquesNom du dirigeant

1. People's Progressive Party (PPP)	Edward Bundu-Kamara
2. National Unity Movement (NUM)	Desmond Luke
3. People's National Convention (PNC)	Ibrahim Ben Kargbo
4. United National People's Party (UNPP)	Dr. John Karafa-Smart
5. People's Democratic Party (PDP)	Thaimu Bangura
6. All People's Congress (APC)	S. A. T. Koroma
7. National Unity Party (NUP)	A. O. D. George
8. Sierra Leone People's Party (SLPP)	Rev. Paul Dumber
9. National Democratic Alliance (NDA)	Foday B. Mansaray
10. National People's Party (NPP)	Alimamy Yamba Komeh
11. National Republican Party (NRP)	Sahr Steven Mambu
12. Democratic Centre Party (DCP)	Abu A. Koroma
13. Coalition for Progress Party (CPP)	Mme Jeredine Williams Sarho
14. National Alliance Democratic Party (NADP)	Mohamed Y. Sillah
15. Social Democratic Party (SDP)	Andrew Lungay

ANNEXE II

Commission électorale nationale intérimaire

Budget du programme d'assistance électorale et financement
 assuré au 24 octobre 1995

Novembre 1995-mars 1996

Catégorie	Description	Montant prévu	Financement obtenu	Financement annoncé	Montant non financé
Coordination	Conseiller technique principal	108 000	108 000 ^a		
	Conseiller juridique	60 000	60 000 ^b		
	Volontaires des Nations Unies	55 000			55 000
	Coordonnateur de l'assistance électorale	30 000			30 000
	Personnel d'appui administratif	36 000	36 000 ^a		
	Frais de mission/frais de voyage	25 000	25 000 ^a		
	Frais divers-rapports	18 000	18 000 ^a		
	Total partiel	332 000	247 000		85 000
Instruction civique	<u>Personnel international</u>				
	Coordonnateur (média)	60 000	60 000 ^b		
	Consultant (instruction civique)	120 000	120 000 ^c		
	<u>Personnel national</u>				
	Consultants (instruction civique)	12 000	10 000 ^a		2 000
	Superviseurs (publicité)	14 667			14 667
	Administrateurs (publicité)	175 000			175 000
Assistants (publicité)	400 000			400 000	
Supports d'information	<u>Location de matériel audio-visuel</u>				
	Documentation audio-visuelle	55 556	20 000 ^d		35 556
	Théâtre	100 000	63 000 ^e		37 000
	Affiches et autres documents d'information	83 333			83 333
	Location de véhicules	100 000			100 000
	Location de vedettes et autre matériel	5 556			5 556
	Communications radio (poste mobile)	300 000	50 000 ^a		250 000
	Formation	50 556			50 556
	Matériel divers	100 687			100 687
	Véhicules de communication audio-visuelle	250 000	250 000 ^f		
Carburant et entretien	106 500			106 500	
	Total partiel	1 933 855	573 000		1 360 855

Catégorie	Description	Montant prévu	Financement obtenu	Financement annoncé	Montant non financé
Inscriptions sur les listes électorales	<u>Personnel international</u>				
	Coordonnateur (logistique)	60 000	60 000 ^g		
	Chefs d'équipe	40 000			40 000
	Spécialiste des bases de données	17 555	17 555 ^a		
	Coordonnateurs (formalités d'inscription)	7 200	7 200 ^a		
	Personnel chargé des inscriptions	500 000			500 000
	Personnel chargé de l'édition des données	25 667			25 667
	Personnel chargé de la révision des données	250 000			250 000
	Personnel chargé de la saisie des données	20 000			20 000
	Assistants (logistique)	6 000			6 000
	<u>Formation</u>				
	Fonctionnaires chargés des listes électorales	100 000		63 000 ^h	37 000
	<u>Locations (divers)</u>				
	Véhicules pour le personnel chargé de l'établissement des listes	166 667			166 667
	Véhicules pour le personnel chargé de la révision des listes	83 333			83 333
	<u>Fournitures</u>				
	Inscriptions	400 000		100 000 ^h 100 000 ⁱ	300 000
	Informatisation	220 250	8 500 ^e 211 750 ^h		
	Total partiel	1 896 672	305 005	263 000	1 328 667
Scrutin	<u>Personnel international et national</u>				
	Journée des investitures	20 767			20 767
	Journée des élections	900 638			900 638
	Superviseurs de la Commission électorale nationale intérimaire	100 000			100 000
	Observateurs en cours de formation	533 333			533 333
	Coordonnateur de la formation	7 200			7 200
	Assistants de formation	10 800			10 800
	<u>Formation</u>				
	Formation des fonctionnaires chargés d'observer les élections	250 000			250 000

Catégorie	Description	Montant prévu	Financement obtenu	Financement annoncé	Montant non financé
	<u>Matériel et fournitures/location</u>				
	Location de matériels	85 000			85 000
	Location de véhicules	233 333			233 333
	Fournitures pour la journée des élections	851 067		^c	851 067
	Ration et fournitures pour les brigades	109 667			109 667
	Matériel (Secrétariat de l'ONU)	69 220			69 220
	Location d'hélicoptères	1 000 000			1 000 000
	Total partiel	4 171 025			4 171 025
Transports	<u>Achats</u>				
	Véhicules tout terrain (6)	240 000			240 000
	Véhicules légers (14)	560 000			560 000
	Camions (5)	266 667			266 667
	Minibus (5)	400 000			400 000
	Motocyclettes et bicyclettes	150 000			150 000
	Coût des opérations et de l'entretien	500 000			500 000
	Transports aériens — coût du carburant et des opérations	300 000			300 000
	Total partiel	2 416 667			2 416 667
	Total général	10 750 219	1 125 005	263 000	9 362 214
Récapitulation					
	Coordination	332 000	247 000		85 000
	Instruction civique	1 933 855	573 000		1 360 855
	Inscriptions sur les listes électorales	1 896 672	305 005	263 000	1 328 667
	Scrutin	4 171 025			4 171 025
	Transports	2 416 667			2 416 667
	Total général	10 750 219	1 125 005	263 000	9 362 214

^a Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

^b Commonwealth.

^c Union européenne.

^d Grèce.

^e États-Unis d'Amérique.

^f Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

^g Canada.

^h Sierra Leone.

ⁱ Suède.

Mobilisation de ressources pour l'apport d'une aide d'urgence à la Sierra Leone

Organisme	Besoins	Contributions annoncées	Besoins non couverts	Besoins couverts (en pourcentage)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 799 000	1 100 000	1 699 000	39,3
Organisation mondiale de la santé	1 325 000	759 856	565 144	57,3
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	4 648 800	336 538	4 312 262	7,2
Département des affaires humanitaires	237 500	8 772	228 728	3,7
Programme alimentaire mondial				
(Aide non alimentaire)	450 000	0	450 000	0
(Aide alimentaire et frais connexes) ^a				
Huile végétale	3 503 640	1 455 000	2 048 640	41,5
Mélange maïs-soja	686 280	592 800	93 480	86,4
Frais connexes ^a	493 038	278 460	214 578	56,5
Total partiel	4 682 958	2 326 260	2 356 698	49,7
Total, appel global	14 143 258	4 531 426	9 611 832	32,0
Programme des Nations Unies pour le développement ^b		4 104 000		
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ^b		356 000		
Fonds des Nations Unies pour la population ^b		100 000		
Total général	14 143 258	9 091 426	9 611 832	

^a Transports intérieurs, magasinage et manutention.

^b Non compris dans l'appel global lancé pour la période allant de mars à décembre.
